



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#8
(au 31 août 2020)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE D'AOÛT 2020

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/justice-clot-instruction-kaupt>

LA JUSTICE CLOT L'INSTRUCTION DE KAUPTHING

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/international/l-ancien-roi-juan-carlos-quitte-l-espagne-5f28f977da2cc1784e3630d4>

L'ANCIEN ROI JUAN CARLOS QUITTE L'ESPAGNE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/nouveau-centre-innovation-esp>

UNE NOUVEAU CENTRE D'INNOVATION DE L'ESPACE A 20 MILLIONS D'EUROS

- RTL.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-nouvelle-loi-fondamentale-en-bonne-voie-5f30f14cda2cc1784e363692>

LA NOUVELLE LOI FONDAMENTALE EN BONNE VOIE (INTERVIEW MARS DI BARTOLOMEO)

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/dieschbourg-refute-les-allegations-de-favoritisme-5f31093dda2cc1784e3636a9>

DIESCHBOURG REFUTE LES ALLEGATIONS DE FAVORITISME

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/bil-lourdement-sanctionnee-par>

LA BIL LOURDEMENT SANCTIONNEE PAR LA CSSF

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/etienne-schneider-fait-nouveau>

ÉTIENNE SCHNEIDER FAIT UN NOUVEAU PAS DANS L'ESPACE

- LeMonde.fr : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/08/12/l-ancien-president-mexicain-enrique-pena-nieto-accuse-de-corrupcion_6048739_3210.html

L'ANCIEN PRESIDENT MEXICAIN, ENRIQUE PENA NIETO, ACCUSE DE CORRUPTION

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/revers-juridique-pour-la-preservation-du-patrimoine-5f3517edda2cc1784e3639e0>

REVERS JURIDIQUE POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/deboute-sven-clement-va-faire->

DEBOUTE, SCEN CLEMENT VA FAIRE APPEL DANS SON RECOURS CONTRE LE GOUVERNEMENT

- RTL.lu : <https://www.rtl.lu/news/lokal/a/1566188.html>

AFFÄR "DETOURNEMENT VU SUEN" KRITT JURISTECH SUITTEN

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-gouvernement-a-t-il-peche-par-favoritisme-5f3e7ea0da2cc1784e36409e>

LE GOUVERNEMENT A-T-IL PECHE PAR FAVORITISME ?

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/copie-a-revoir-sur-le-financement-des-partis-5f3fb183da2cc1784e36419d>

COPIE A REVOIR SUR LE FINANCEMENT DES PARTIS

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-suneo-park-pret-a-s-ancrer-aux-lacs-de-weiswampach-5f451f01da2cc1784e3645a5>

LE « SUNEOPARK » PRÊT À L'ANCRER AUX LACS DE WEISWAMPACH

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-droit-de-preemption-communal-en-danger-5f48f6e4da2cc1784e3648bf>

LE DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL EN DANGER

NOUVELLE ÉTAPE

La justice clôt l'instruction de Kaupthing



12 ans après la chute de Kaupthing, le juge d'instruction luxembourgeois a clos le dossier. Au Parquet de décider des suites à donner. Quatre dirigeants ont déjà été condamnés en Islande. (Photo: Shutterstock)

12 ans après la « faillite » de la plus grande banque nordique, Kaupthing, le juge d'instruction au Luxembourg a rendu une ordonnance de clôture. Au Parquet de décider des suites à donner ou pas à ce retentissant fiasco bancaire.

La petite histoire raconte que les dirigeants au Luxembourg de Kaupthing ont avalé de travers, ce jour de fin 2008 où la justice a fait saisir leurs bolides italiens, soigneusement garés au sous-sol. Cinq ans après la fusion de Kaupthing et de Búnaðarbanki, des centaines de petits épargnants découvrent qu'ils n'ont plus rien et saisissent la justice.

Active dans 13 pays, dont le Luxembourg, où elle emploie près de 200 personnes, la plus grosse banque des pays du Nord, en cessation de paiement, obtient un sursis à la faveur d'un tour de table inattendu d'investisseurs potentiels. Les actifs non toxiques sont transférés vers une nouvelle banque créée par le gouvernement islandais, la Nýja Kaupping, devenue ensuite Arion banki.

Le gouvernement luxembourgeois tente de rassurer les petits épargnants¹.

Fin avril 2010, dit la justice dans un communiqué, ce lundi matin, « la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) avait fait des dénonciations au Parquet de Luxembourg relatives à des transactions financières menées à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2008 impliquant notamment la banque Kaupthing Bank Luxembourg et la société Lindsor Holding Corporation. Le Parquet avait alors chargé le Service de police judiciaire (SPJ) d'une enquête préliminaire. »

Le 8 avril 2011, le Parquet de Luxembourg fait ouvrir une information judiciaire contre « inconnu » pour vol, abus de confiance, abus de biens sociaux, recel, faux et usage de faux et blanchiment. L'instruction judiciaire est étendue à cinq reprises en mai, septembre et octobre 2011, en novembre 2012 et en janvier 2020. En septembre 2013 et fin 2016, des commissions rogatoires internationales ont été exécutées en Islande à la demande du juge d'instruction luxembourgeois.

Au cours de l'instruction, cinq suspects ont été interrogés. Quatre parmi eux ont été inculpés. En décembre 2013, ils ont été condamnés à des peines de prison allant de 3 à 5 ans, dans le volet islandais. Au Luxembourg, Kaupthing est devenue Banque Havilland².

Le juge d'instruction luxembourgeois dit avoir clôturé l'instruction le 24 juillet et le Parquet devra décider de ce qu'il entend faire à partir du dossier, renvoyer l'affaire devant une juridiction de fond ou prononcer un non-lieu.

¹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2008/12-decembre/22-kaupthing.html

² <https://paperjam.lu/article/news-kaupthing-luxembourg-devient-banque-havilland>

L'ancien roi Juan Carlos quitte l'Espagne

L'ancien monarque, longtemps révérendu pour avoir mené la transition de la dictature de Franco à la démocratie, s'est résolu à l'exil après que la justice de son pays a ouvert contre lui une enquête pour corruption.

(AFP) - L'ancien roi, âgé de 82 ans, a annoncé sa décision de quitter l'Espagne à son fils, le roi Felipe VI, qui l'a acceptée et l'en a remercié dans un communiqué publié par la Maison Royale. « Guidé (...) par la conviction de rendre le meilleur service aux Espagnols, à leurs institutions, et à toi en tant que roi, je t'informe de ma décision réfléchie de m'exiler, en cette période, en dehors de l'Espagne », a écrit l'ancien souverain cité dans le communiqué, qui n'a pas précisé sa destination.

Juan Carlos explique à son fils sa décision par la volonté de « faciliter l'exercice de (ses) fonctions », devant « les conséquences publiques de certains événements passés de (sa) vie privée », une allusion transparente à l'enquête ouverte contre lui en juin par le parquet de la Cour suprême. Celle-ci cherche à établir si Juan Carlos s'est rendu coupable de corruption en recevant de l'Arabie saoudite une énorme commission lors de l'attribution de la construction d'un TGV entre la Mecque et Médine à un consortium d'entreprises espagnoles.

Proche des monarchies du Golfe

L'avocat de Juan Carlos, Javier Sanchez-Junco, a précisé dans un communiqué que l'ancien monarque ne cherchait pas à échapper à la justice en s'exilant mais restait à la disposition du parquet. Cependant, le vice-président du gouvernement Pablo Iglesias a dénoncé sur Twitter une « fuite » que le chef du parti antimonarchiste Podemos juge « indigne d'un ex-chef d'État ».

Sur son site où a été publiée la lettre officielle, la Maison Royale précise que le roi a souligné « l'importance historique » du règne de son père « au service de l'Espagne et la démocratie. » De fait, Juan Carlos, choisi par Francisco Franco pour lui succéder, avait surpris après la mort du dictateur en 1975 ménageant une transition en douceur vers la démocratie avec son Premier ministre Adolfo Suárez. Il avait ensuite neutralisé une tentative de coup d'État en février 1981.

Cela avait valu au souverain sportif aux nombreuses conquêtes féminines une immense popularité dans un pays où la monarchie est pourtant contestée³. Mais son image avait été progressivement ternie par des rumeurs de corruption du monarque très proche des monarchies du Golfe.

En 2012, alors que les Espagnols souffraient de la grande récession, ils apprenaient que leur roi s'était cassé la hanche lors d'un safari de luxe au Botswana payé par un homme d'affaires saoudien en compagnie de sa maîtresse, une femme d'affaires allemande. Le scandale était devenu intenable et le roi avait fini par abdiquer en faveur de son fils⁴.

Cette ancienne maîtresse, Corinna zu Sayn-Wittgenstein, a affirmé dans des enregistrements publiés en 2018, que Juan Carlos avait touché une commission lors de l'adjudication de la construction du TGV à un consortium espagnol. Les justices suisse et espagnole enquêtent sur cette affaire.

A la suite de nouvelles révélations cette année du quotidien suisse *Tribune de Genève* et du journal britannique *Daily Telegraph*, Felipe VI a retiré à son père une dotation annuelle du Palais royal évaluée à plus de 194.000 euros par an. Puis il a annoncé qu'il renonçait à l'héritage de son père « afin de préserver l'exemplarité de la Couronne ».

³ <https://www.wort.lu/fr/international/espagne-des-milliers-de-manifestants-reclament-la-fin-de-la-monarchie-516aba53e4b071115971428e>

⁴ <https://www.wort.lu/fr/international/les-heritiers-au-sang-bleu-d-europe-attendent-leur-tour-518009e0e4b0ecaf93504845>

PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET L'ESA

Un nouveau centre d'innovation de l'espace à 20 millions d'euros



Le ministre de l'Économie Franz Fayot, celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Claude Meisch, ainsi que le CEO et le président du conseil d'administration du List, Thomas Kallstenius et Jacques Lanners, ont présenté un nouveau centre d'innovation en collaboration avec l'Agence spatiale européenne. (Photo: SIP)

Les ministres de l'Économie, Franz Fayot, et de la Recherche, Claude Meisch, ont présenté ce mardi un nouveau centre européen d'innovation pour les ressources spatiales. Fruit du partenariat entre l'État et l'Agence spatiale européenne, l'Esric sera doté de 20 millions d'euros pour trois ans.

Comme lui, il est socialiste. Comme lui, il est ministre de l'Économie. Comme lui, il est entouré du même trio spécialisé dans l'espace, Mathias Link et Mario Grotz, du ministère, et Marc Serres, à la tête de l'Agence spatiale luxembourgeoise (LSA). Comme lui, il continue à développer l'écosystème de l'espace au Luxembourg.

Mais Franz Fayot n'est pas Étienne Schneider. Pas question de faire miroiter des retombées rapides de ce choix politique à court terme. Pas question de mettre en avant 150 sociétés prêtes à s'implanter au Luxembourg sous peu.

Le nouveau ministre de l'Économie est plus mesuré. « On n'arrive à rien si on ne travaille pas tous ensemble », explique-t-il ce mardi matin au ministère, au moment de présenter le nouveau Centre européen d'innovation pour les ressources spatiales, ou Esric.

Du matériel de pointe de l'ESA

Annoncé par l'Agence spatiale luxembourgeoise en octobre 2019 et officialisé un mois plus tard, l'Esric est le fruit d'un accord avec l'Agence spatiale européenne, qui injectera autant que l'État – 8 premiers millions d'euros pour trois ans –, tandis que le Luxembourg Institute of Science and Technology (List) en investira 3 et le Fonds national pour la recherche subventionnera des projets de recherche, en attendant que d'autres partenaires, privés ou publics, ne sonnent au portillon pour être de cette nouvelle aventure.

D'ici trois à cinq ans, ce centre, pour l'instant adossé au département dédié aux matériaux du List, devrait être complètement indépendant.

À ses côtés, comme il était aux côtés d'Étienne Schneider il y a un an pour présenter le premier master interdisciplinaire de l'espace à l'Université du Luxembourg, son collègue de la Recherche, Claude Meisch (DP), se félicite de l'excellence, de la visibilité, des développements économiques qui doivent amener la prospérité de demain au Luxembourg.

Les matériaux du futur prendront du temps

Le CEO du List, Thomas Kallstenius, loue quant à lui la mise en commun des chercheurs et la possibilité d'attirer de nouveaux chercheurs de premier plan, l'infrastructure qui est progressivement mise en place, puisque dans le cadre de ce centre, l'ESA fournira du matériel de pointe dans la recherche liée à l'espace, et les partenariats à venir nés de la présence de 22 pays parfois de premier plan à l'ESA, ou de partenariats de la LSA avec la Nasa, la Chine et les autres, patiemment tissés au nom de la neutralité du pays.

Le Suédois, arrivé en 2019, rappelle avec pertinence que beaucoup des recherches menées sur l'espace ont permis d'apporter de l'innovation dans notre vie de tous les jours, un élément souvent oublié. Car pour le reste, il faudra attendre. Même si le président du conseil d'administration du List, Jacques LAnners, rêve à voix haute de refaire le coup de SES en 1985.

Le centre travaillera sur les matériaux du futur, ceux qui permettront peut-être un jour de construire une station ou des appareils directement dans l'espace, au lieu de vouloir tout emmener et de payer une fortune chaque kilogramme au lancement, ou même seulement de remplir les réservoirs des fusées dans l'espace, pour leur permettre d'aller plus loin ou de revenir sur Terre.

Cela prendra du temps parce qu'aujourd'hui, pour être honnête, on ne sait que peu de choses de ce que les humains peuvent trouver dans l'espace en dehors du fait qu'il y a de l'eau, sous des formes diverses sur la Lune, et que cela devrait permettre d'y installer les stations-service du futur. Quand Elon Musk, Jeff Bezos et les autres nouveaux aventuriers seront prêts à y aller de manière régulière.

La nouvelle loi fondamentale en bonne voie

Le président de la Commission constitutionnelle, Mars Di Bartolomeo (LSAP), parle du défi que représente la révision de l'ancienne loi fondamentale et son adaptation à la réalité. Y compris dans le rôle laissé au Grand-Duc comme chef de l'État.

(pj avec Danielle SCHUMACHER) – Sept mois⁵ que Mars Di Bartolomeo (LSAP) conduit les travaux de la Commission constitutionnelle. Si la grande réforme constitutionnelle prévue n'aura pas lieu, le défi reste maintenant de réviser la loi fondamentale de 1868. Une mission qui pourrait bien aboutir avant fin 2020.

Vous avez succédé à Alex Bodry à la présidence de la Commission constitutionnelle en janvier. Un collègue du parti socialiste considéré comme l'un des pères de la réforme constitutionnelle. N'est-ce pas un lourd héritage ?

Mars Di Bartolomeo : « Je ne prétends pas remplacer Alex. J'ai mon propre style et Alex est un camarade politique depuis de nombreuses années. Nous partageons le même ADN mais avons des caractères différents. Lorsqu'il est passé du Parlement au Conseil d'État⁶, il a suggéré que je prenne la présidence. Dans l'accord de coalition, il était d'ailleurs stipulé qu'un LSAP devait être président de la Commission constitutionnelle. Même Paul Henri Meyers (CSV), donc de l'opposition, estimait que je devrais prendre en charge cette tâche. »

Contrairement à Alex Bodry, vous n'êtes pas un avocat. N'est-ce pas un inconvénient ?

« Je ne suis pas avocat, mais je suis un citoyen. Une constitution fixe les règles de base pour la coexistence des habitants d'un pays. Il ne s'agit donc pas seulement de droit mais aussi de vivre ensemble. C'est pourquoi la constitution doit également être adaptée. Nous avons affaire à un texte très ancien qui ne correspond plus à la réalité. C'est pourquoi il est également bon que, en tant que président, je ne sois pas seul à être responsable de cette révision mais que la tâche soit répartie entre plusieurs épaules et que nous puissions compter sur un excellent travail préparatoire. »

De quelles épaules s'agit-il ?

« Il s'agit bien sûr de mes trois corapporteurs : Léon Gloden (CSV), Simone Beissel (DP) et Charles Margue (Déi Gréng) et de tous les autres membres de la Commission constitutionnelle. Soit dit en passant, la coopération est excellente et l'ambiance au sein de la commission est bonne. On pouvait en douter quand, en 2018, le CSV avait remis en question certaines questions préliminaires et donc le consensus existant, un certain malaise s'était alors installé.

Sous la présidence d'Alex Bodry, il avait été convenu de réviser la constitution existante mais de reprendre des parties importantes du texte de réforme. Il n'y a donc pas de rupture avec la loi fondamentale existante ni avec 15 ans de travail sur le texte de réforme. Il y a certainement des différences d'opinion, mais il y a un consensus sur les points majeurs.

Le grand défi consiste maintenant à fusionner les deux textes de manière à créer un ensemble cohérent. Je suis persuadé que le train arrivera en gare en toute sécurité... »

Avec la pandémie covid-19 et le *lockdown*, la constitution a quelque peu disparu des écrans radars. Les travaux ont-ils pris du retard ?

« Bien sûr, la lutte contre le covid-19 et ses impacts a constitué une priorité du Parlement ces derniers mois⁷. Mais le travail sur la constitution est loin d'être au point mort. Léon Gloden a maintenant introduit le chapitre sur la justice. Les opinions divergent sur l'indépendance des différentes parties du pouvoir judiciaire. Cependant, aucun parti ne remet en cause l'indépendance⁸ en tant que telle.

Il y a toutefois des nuances comme de décider si l'indépendance doit s'appliquer au pouvoir judiciaire dans son ensemble ou seulement au pouvoir judiciaire, hors ministère public, comme le veut le CSV. »

⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/fayot-ou-di-bartolomeo-pour-reformer-la-constitution-5dea6e0ada2cc1784e35169f>

⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/ce-n-est-qu-un-au-revoir-alex-bodry-5e21ca16da2cc1784e354397>

⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/ces-trois-mois-qui-auront-change-la-vie-du-luxembourg-5eea2e00da2cc1784e35f4c4>

⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-independance-de-la-justice-en-question-5e6a277cda2cc1784e35836b>

Vous travaillez également sur le devenir de la forme du gouvernement et des institutions. Où en êtes-vous dans ces travaux ?

« J'ai élaboré mes propositions sur la base de la constitution actuelle et du texte de réforme, mais aussi sur la base des 30 points qui font consensus, et j'ai pu compter sur l'excellente équipe du Parlement et du groupe. Mon texte a maintenant été soumis à la Commission institutionnelle. D'ailleurs, je pouvais toujours demander conseil à Alex Bodry et Paul-Henri Meyers si je n'étais pas sûr d'un point ou si j'avais des doutes. La commission traitera le texte après les vacances. Les premières réactions indiquent que je n'ai pas tout fait de travers (rires). »

Votre texte contient-il des innovations fondamentales ?

« Par rapport à la constitution actuelle, oui. Mais il n'y a pas de révolution. Les chapitres dont je suis responsable concernent la forme de gouvernement, le territoire, le rôle du chef de l'État, la monarchie, le gouvernement, les relations entre l'État et les communautés religieuses, en d'autres termes, les institutions, à l'exception du parlement, du conseil d'État et des communes. Simone Beissel est responsable du chapitre sur les droits et libertés ; Charles Margue planche sur le Parlement et le Conseil d'État et Léon Gloden sur les communes.

La constitution vise à donner au Grand-Duc la possibilité d'organiser sa maison dans l'intérêt public.

Il est également important pour moi que la Constitution révisée définisse une monarchie moderne et transparente dans laquelle le chef de l'État (le Grand-Duc) trouve son rôle dans une démocratie parlementaire. Les points essentiels de la relation entre l'État et le chef de l'État doivent être inscrits dans la loi fondamentale, à commencer par les rapports entre le gouvernement et le chef de l'État. Il faut aussi étudier les impacts sur des points comme la succession grand-ducale, la régence ou la possibilité d'abdication. L'époque où de telles choses étaient définies dans un pacte de famille est révolue.

Il va de soi que le texte tient compte des recommandations du rapport Waringo⁹ sur la monarchie. Comme le texte de la réforme proposé en 2018 proposait déjà quelques changements. La Cour grand-ducale aura son propre statut. Les obligations financières de l'État envers la Cour seront bien sûr également prises en compte. La constitution vise à donner au Grand-Duc la possibilité d'organiser sa maison dans l'intérêt public. »

Le chapitre sur lequel vous travaillez traite également des relations entre l'État et les communautés religieuses.

« En 2015, les parties s'étaient mises d'accord sur un compromis dans ce contexte, mais celui-ci est toujours en suspens en vertu du droit constitutionnel. Cela a-t-il changé ? Je suppose que sur ce point, nous reprendrons les passages du texte de réforme sur lequel nous nous sommes mis d'accord en 2018. Cela signifie qu'il est déclaré qu'il y a une séparation entre les communautés religieuses et l'État. »

Et maintenant, qu'en est-il du calendrier ?

« Une réforme constitutionnelle ne peut tolérer la pression du temps. Mes prédécesseurs ont passé 15 ans à travailler sur la grande réforme, il n'y a donc aucune raison de se précipiter aujourd'hui. Nous devons prendre le temps qu'il faut pour mener à bien le projet. Mais je veux vraiment terminer le projet... En tant qu'ancien président du Parlement, j'ai surtout appris une chose : en politique, il faut aussi être patient. Et c'est précisément ce dont je bénéficie en tant que président de la Commission constitutionnelle. Une constitution entièrement nouvelle¹⁰, comme nous l'avions initialement prévue, aurait bien sûr été la meilleure solution.

Mais la révision de la loi fondamentale actuelle, à laquelle nous aspirons, est la deuxième meilleure solution directement derrière elle. Cependant, toutes les personnes concernées doivent comprendre que c'est notre dernière chance. Nous n'avons plus de droit à l'échec.

J'aimerais voir les textes proposés pour les différents chapitres d'ici la fin de l'année. »

⁹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/waringo-l-observateur-devenu-perturbateur-5e342054da2cc1784e355224>

¹⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-grande-reforme-de-la-constitution-abandonnee-5dde28ebda2cc1784e350b1c>

Dieschbourg réfute les allégations de favoritisme

Accusée d'avoir fait bénéficier l'épouse de Tilly Metz, l'eurodéputée vert, d'un traitement de faveur lors de la construction d'une crèche à Hovelange, la ministre de l'Environnement se défend.

(DH avec Marc Hoscheid) - D'après Carole Dieschbourg (Déi Gréng), le **dossier de la crèche** située sur le territoire de la commune de Beckerich, dont les travaux de construction ont été interrompus le 25 juin par le ministère de l'Environnement, n'a pas été traité différemment des autres. « Dans ce cas précis, il s'agit d'un terrain qui se trouve dans le périmètre du PAG et **non dans une zone verte** », a commenté la ministre de l'Environnement en réponse à une question parlementaire formulée par Fernand Kartheiser (ADR).

L'affaire aurait pu passer inaperçue mais elle a suscité un intérêt particulier étant donné que Barbara Agostino, la propriétaire de l'immeuble et membre du Parti démocrate, est **l'épouse de l'eurodéputée vert Tilly Metz**.

Dans son article¹¹, notre consœur du *LW* s'était demandée pourquoi l'Administration de la nature et des forêts¹² s'était montrée **si prompte à se rendre sur place** peu de temps après l'arrêt des travaux. Par ailleurs, une autre question était de savoir pourquoi l'office de l'État avait lui-même rédigé le **bilan écologique** et pourquoi le maître d'ouvrage n'avait pas eu à engager une entreprise extérieure.

Dans les faits, ce sont **une dizaine d'arbres fruitiers et une haie** qui ont été détruits à Hovelange lors des travaux. Ce qui a impacté l'habitat de certains insectes¹³ et oiseaux, raison pour laquelle, selon la ministre, les travaux de construction avaient été interrompus. D'autre part, toujours selon elle, l'intervention de l'Administration de la nature et des forêts était **directement en rapport avec la destruction de ce biotope**. Quant à l'intervention de l'administration, cette dernière est à même de rédiger le bilan écologique obligatoire sous certaines conditions. Selon la ministre, ce fut le cas **dans 175 dossiers sur 560** depuis 2019.

Pour rappel, Carole Dieschbourg avait déjà dû monter au créneau pour se défendre, en septembre 2019, de tout favoritisme dans le traitement du dossier de Roberto Traversini¹⁴, l'ancien bourgmestre de Differdange.

¹¹ <https://www.wort.lu/de/politik/baustopp-in-beckerich-wirft-fragen-auf-5f299adda2cc1784e3631a3>

¹² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/embarquement-pour-l-etat-de-la-nature-5f241430da2cc1784e362d32>

¹³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-gouvernement-au-chevet-des-insectes-pollinisateurs-5de8a79ada2cc1784e3514de>

¹⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-ministre-dieschbourg-se-defend-de-toute-erreur-5d921877da2cc1784e34c863>

AMENDE ADMINISTRATIVE

La BIL lourdement sanctionnée par la CSSF



La BIL a tenu à communiquer très vite une fois la sanction rendue publique. (Photo: BIL/Archives)

La Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) vient d’infliger à la Banque internationale à Luxembourg une amende de 4,6 millions d’euros. Notamment pour certaines faiblesses constatées dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La BIL (Banque internationale à Luxembourg) vient d’écoper d’une amende de 4,6 millions d’euros de la part de la CSSF. Le gendarme de la place financière a identifié au sein de la BIL certaines « faiblesses dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

Suite au scandale des Panama Papers, la CSSF avait déjà sanctionné quatre banques et cinq entités financières¹⁵.

Suite à cette décision, la BIL a décidé de communiquer rapidement. Et de rappeler que les contrôles, menés en 2017 et 2018, « portaient sur un échantillon de clients des pays de la Communauté des États indépendants, représentant ainsi un nombre limité de clients dont le risque inhérent est généralement considéré comme élevé ». Surtout, souligne la banque, « aucune activité de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme n’a été identifiée ».

Et d’indiquer, dans son communiqué, qu’avec « la nouvelle structure de l’actionariat et sous la direction du nouveau CEO, la BIL a rapidement pris les mesures appropriées pour corriger les faiblesses identifiées ».

¹⁵ <https://paperjam.lu/article/news-les-panama-papers-font-neuf-victimes>

NOMINATION

Étienne Schneider fait un nouveau pas dans l'espace



Étienne Schneider a mis sur orbite la politique spatiale du pays et rejoint à ce titre le Conseil consultatif sur les ressources spatiales. (Photo: Anthony Dehez/archives)

L'ancien ministre Étienne Schneider rejoint le Conseil consultatif sur les ressources spatiales qui doit guider le gouvernement dans la politique de l'espace. Son mandat est à titre gracieux et d'une durée de deux ans.

L'ancien ministre de l'Économie, Étienne Schneider (LSAP), qui a quitté la politique en début d'année, a rejoint le Conseil consultatif sur les ressources spatiales où il siègera à titre gracieux.

Ce groupe a comme principale mission de soutenir le gouvernement sur les thèmes liés à l'exploration et à l'utilisation des ressources disponibles dans l'espace.

Géré par la Luxembourg Space Agency, cet organe consultatif est composé d'experts internationaux de renom dans le domaine spatial. Si l'ancien ministre l'a rejoint, suite au renouvellement des mandats pour deux ans des membres actuels par le conseil de gouvernement, c'est qu'il est à la base de l'initiative de développement d'un pôle spatial au Luxembourg¹⁶.

Le conseil consultatif sera désormais composé des huit membres suivants :

Jean-Jacques Dordain¹⁷, ancien directeur général de l'Agence spatiale européenne ;

Junichiro Kawaguchi, membre de l'Agence d'exploration aérospatiale du Japon ;

Seung Jo Kim, ancien président du Kari (Korea Aerospace Research Institute) ;

Jean-Louis Schiltz, professeur invité à l'Université du Luxembourg et ancien ministre des Communications ;

Étienne Schneider, ancien ministre de l'Économie ;

Georges Schmit¹⁸, ancien directeur exécutif du Luxembourg Trade and Investment Office à San Francisco ;

Pete S. Worden¹⁹, ancien directeur du Centre de recherche Ames de la Nasa ;

Ji Wu, directeur général du National Space Science Center (NSSC) en Chine.

¹⁶ <https://paperjam.lu/article/news-le-luxembourg-en-pionnier-de-l'exploitation-spatiale>

¹⁷ <https://paperjam.lu/article/news-une-pointure-aux-cotes-du-gouvernement>

¹⁸ <https://paperjam.lu/article/news-georges-schmit-3e-recrue-de-spaceresourceslu>

¹⁹ <https://paperjam.lu/article/news-spaceresourceslu-soffre-un-ancien-de-la-nasa>

L'ancien président mexicain, Enrique Pena Nieto, accusé de corruption

Son ancien homme de confiance affirme que des pots-de-vin venant du géant brésilien du bâtiment Odebrecht ont servi, notamment, à la campagne présidentielle de 2012.

L'arrestation, en février en Espagne, puis l'extradition, le mois dernier, vers le Mexique, d'Emilio Lozoya – son ancien homme de confiance – laissait supposer des révélations à l'encontre de l'ex-président, Enrique Pena Nieto.

L'ancien dirigeant de la compagnie pétrolière publique Pemex, cité par le parquet, a affirmé, mardi 11 août, que des pots-de-vin versés par le géant brésilien du bâtiment Odebrecht ont servi à financer la campagne électorale de 2012 de M. Pena Nieto.

Pots-de-vin à de nombreux dirigeants

Emilio Lozoya, qui a le statut de « *témoin collaborateur* » dans le cadre de l'enquête sur ce scandale de corruption, « *affirme qu'il y a eu une série de pots-de-vin d'un montant de plus de 100 millions de pesos mexicains [3,75 millions d'euros], lesquels ont été essentiellement utilisés pour la campagne présidentielle de 2012* », a précisé à la presse le procureur général Alejandro Gertz. « *Tout cet argent (...) venait d'Odebrecht* », a ajouté le procureur.

Objet d'enquête dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'entreprise brésilienne a reconnu avoir versé des pots-de-vin à de nombreux dirigeants politiques latino-américains contre l'obtention de marchés publics.

M. Lozoya affirme que l'ex-président, Enrique Pena Nieto (2012-2018), et son coordinateur de campagne Luis Videgaray, « *sont ceux qui ont demandé à ce que cet argent soit remis à plusieurs conseillers électoraux étrangers* », selon le procureur.

L'ancien dirigeant de Pemex (2012-2016) accuse également les deux hommes d'avoir acheté « *des voix dans le cadre des réformes structurelles de 2013 et 2014* », notamment celle concernant le secteur de l'énergie qui a permis son ouverture aux capitaux privés après soixante-quinze ans de monopole d'État.

Des témoins, des reçus et une vidéo

Emilio Lozoya, 45 ans, a cité quatre témoins et « *a fourni des reçus et une vidéo* » pour appuyer ses accusations, a déclaré M. Gertz.

Le bureau du procureur général « *a ouvert le dossier d'enquête correspondant et nous allons entamer toutes les procédures* », a annoncé le procureur. M. Lozoya était directeur des affaires internationales dans le cadre de la campagne de l'ancien chef de l'Etat, après avoir été durant trois ans conseiller d'Odebrecht au Mexique.

Selon l'accusation, il a tenté « *de cacher divers mouvements et comptes bancaires, en particulier lorsqu'il dirigeait* » la campagne présidentielle. Arrêté en Espagne en février, il a été extradé le 17 juillet.

M. Lozoya doit également être jugé pour avoir autorisé, lorsqu'il était directeur de Pemex, l'achat d'une usine d'engrais pour 485 millions de dollars (413 millions d'euros), un coût jugé excessif compte tenu du mauvais état des installations qui n'avaient pas été utilisées pendant quatorze ans.

Il est accusé d'avoir reçu un paiement de trois millions de dollars des propriétaires de l'usine avant la vente, une somme qu'il aurait utilisée pour s'acheter une luxueuse villa à Mexico.

Emilio Lozoya avait démissionné en 2016 de Pemex, la plus grande entreprise publique du Mexique sujette à de graves problèmes financiers.

Revers juridique pour la préservation du patrimoine

Le ministère de la Culture vient de perdre son bras de fer contre une propriétaire de Beckerich qui souhaitait abattre une ferme témoin de l'architecture rurale du XIX^{ème} siècle. Si le Luxembourg construit beaucoup, il peine toujours à protéger ses immeubles anciens.

(pj avec Yannick Lambert) La préservation du patrimoine bâti est une cause qui fait parler d'elle ces derniers temps. Ainsi, une récente pétition publique²⁰ à ce sujet a-t-elle obtenu plus de 5.300 soutiens²¹, de quoi lui permettre de faire l'objet d'un prochain débat public à la Chambre. Mais aussi juste soit la cause, elle connaît parfois des revers. Comme celui que vient d'enregistrer le ministère de la Culture.

Ainsi, les services de Sam Tanson, viennent-ils de perdre une bataille juridique sur un bâtiment de caractère que sa propriétaire souhaitait détruire. Il s'agissait d'une vieille ferme, à Beckerich, inoccupée depuis longtemps, ne disposant ni de chauffage, ni d'électricité et dont l'état devenait préoccupant. La demande du permis de démolition remonte à juillet 2018. Un choix que le ministère de la Culture contestait. Car même si l'édifice était bien à l'état d'abandon, sa valeur historique méritait que le bâti soit conservé. Le 22 juillet, la cour de justice a finalement donné raison à la propriétaire, rejetant les arguments des services de l'État.

Voilà un nouvel exemple que la loi actuelle sur la préservation du patrimoine, datant de 1983, est loin d'être efficace. Le mois dernier encore, près de Steinsel, une grange du XVII^e siècle avec des éléments de la Renaissance a été démolie. Et les protestations locales n'y ont rien changé... Pourtant, voilà bientôt un an, Sam Tanson a présenté un projet de loi visant à préserver les sites à valeur de témoignage historique du Luxembourg.

Les uns ont salué le texte, quand d'autres l'ont trouvé trop restrictif en matière de possibilité de raser des anciens bâtiments pour en construire de nouveaux. Un avis partagé, notamment par le Syndicat des communes²², le Syvicol. La loi prévoit aussi la mise en œuvre d'un inventaire national complet, par exemple. Un référencement du bâti méritant conservation qui serait établi par des architectes et des historiens de l'art. Outil dont bien des pays européens sont déjà dotés soit dit en passant.

Aujourd'hui, les conseils communaux établissent leurs propres inventaires, ce qui leur donne beaucoup de pouvoir en matière de protection des bâtiments historiques. Mais à la vérité, nombre d'entre eux n'ont pas montré beaucoup d'intérêt pour cette activité ou n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer ce rôle.

Pour le cas de Beckerich qui vient d'être jugé, les élus avaient d'abord refusé la démolition de la vieille ferme. Ils avaient contacté à ce sujet le Service des sites et monuments²³.

Un patrimoine à la page

Il existe déjà au Luxembourg nombre d'immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire du patrimoine. De l'ancien **bâtiment scolaire de Merchen** au **chêne pédonculé de Stegen** (si, si) en passant par la vieille ferme sise 117, rue de la Grande-Duchesse Charlotte à Differdange, le listing complet tient sur 115 pages²⁴.

L'affaire de Beckerich était même remontée jusqu'à Xavier Bettel, alors ministre de la Culture. Il avait alors déclaré à la propriétaire que son bien figurait sur une liste de bâtiments protégés. Pas de quoi faire changer d'avis à l'intéressée, qui un peu plus tard, a donc contesté le décret ministériel signé par Sam Tanson qui réclamait de stopper la démolition. Le bâtiment « témoigne du passé rural » de Beckerich, déclarait alors la ministre vantant l'architecture « caractéristique du style rural relativement sobre de la fin du XIX^{ème} siècle ».

Des arguments qui n'ont pas convaincu les magistrats, le tribunal déclarant que le gouvernement n'avait fait que « répéter des déclarations générales », et annulant le décret ministériel en faveur de la propriétaire.

²⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/conservier-le-patrimoine-architectural-a-tout-prix-5f295b64da2cc1784e36315a>

²¹ <https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Petitions/RoleDesPetitions?action=doPetitionDetail&id=2075>

²² <https://www.syvicol.lu/fr/actualites/fiche-actu/2020/02/pojet-de-loi-sur-le-patrimoine-culturel-av20-02-pl7473>

²³ <https://ssmn.public.lu/fr.html>

²⁴ <https://ssmn.public.lu/dam-assets/fr/publications/Liste-des-immeubles-et-objets-protoges.pdf>

CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET RTL GROUP

Débouté, Sven Clement va faire appel dans son recours contre le gouvernement



Le député du Piratepartei se prépare à aller en appel contre le verdict publié jeudi. (Photo: Jan Hanrion / Maison Moderne / Archives)

Le tribunal administratif de Luxembourg s'est déclaré incompétent face au recours du député du Piratepartei demandant à accéder au contrat de concession passé entre l'État et RTL Group. Sven Clement va interjeter appel.

Le député du Piratepartei Sven Clement a été débouté par la justice luxembourgeoise dans sa demande d'accéder aux contrats conclus par le gouvernement avec RTL Group, a annoncé jeudi l'administration judiciaire. « On va sûrement aller en appel », a réagi auprès de Paperjam l' élu du parti à la couleur pourpre.

Le tribunal administratif de Luxembourg a justifié sa décision par la séparation des pouvoirs. « Il n'appartient pas de s'immiscer dans les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif », souligne son communiqué. La justice avance aussi que le député « n'avait pas fait usage des possibilités de contrôle parlementaires dont il dispose, telles que la possibilité de poser une question parlementaire oralement ou par écrit ou encore de procéder à une interpellation du membre du gouvernement concerné ».

Une piste que rejette Sven Clement, compte tenu de la clause de confidentialité du document en question. « C'est pourquoi on a proposé au Premier ministre de le présenter à huis clos, mais la Cour ne s'est pas prononcée là-dessus », dit-il.

La Constitution citée

« La sortie qu'ils ont prise de se déclarer incompétents, je pense que c'était la solution la plus facile pour ne pas devoir discuter du fond de l'affaire », ajoute le parlementaire.

Celui-ci a introduit son recours contre le gouvernement en décembre 2019, afin d'accéder au contrat de concession signé entre l'État et RTL Group. Ce document porte sur la mission de service public de RTL Télé Lëtzebuerg, jusqu'en 2020, et l'exploitation des fréquences TV et radio pour les différentes chaînes du groupe RTL, jusqu'en 2030.

Sven Clement justifie sa démarche par la Constitution, qui stipule que le rôle d'un député est de contrôler le travail du gouvernement.

Affär "Detournement vu Suen" kritt juristesch Suitten



© RTL-Archiv

Nodeems déi zwee Männer entlooss goufen, ass d'Enquête vun der Justiz amgaangen, fir all Elementer beieneen ze kréien.

D'Tageblatt zitíiert e Méindeg iwwerdeems aus zwee Enquête-Pabeiere vun der "Commission disciplinaire", déi och dem Hesper Gemengerot virlouchen. Detailer, déi weisen, mat wéi enger krimineller Energie déi zwee Ex-Beamte gekuckt hunn, fir zu hirem ze kommen.

Eng Energie, déi net vun haut a gësch koom, mee Detournementer an d'Schafe vu fiktive Konten, op déi Gemengesuen iwwerwise goufen, déi ewell op d'Zäite vum CSV-Buergermeeschter Alphonse Theis, also tëscht Mëtt den 80er an Enn 90er Joren, zeréckginn.

D'Tageblatt zitíiert aus de Rapporten, an deenen och d'Deckfirme SICO-H an ARLUX genannt ginn, wouhinner Sue gefloss sinn.

Déi ernimmt 3,2 Milliounen Euro schéngen e Minimum an net de maximale Montant duerstellen.

SICOH ass iwwregens d'Ofkierzung fir e fiktive "Syndicat d'Initiative de la Commune de Hesperange" - hat awer absolut näischt mam reelle Syndicat ze dinn - mee et gouf e fréiere Postscheck-Kont vum wierkleche Syndicat fir Virement benotzt.

Den Hesper Député-Maire ass nach ëmmer entsat iwwert d'Manéier an d'Nonchalance, mat deenen déi zwee inculpéiert Fonctionnairë virgaange sinn:

"Mir waren alleguer schonn, jiddereen, och d'Aarbechtkolleegen - als Hesper Gemengeresponsabel si mer verpflichtet gewiescht, derfir ze suergen, datt Alles opgedeckt an opgekläert gëtt an d'Sue gréisstméiglech rembourséiert ginn"

De Marc Lies ass awer och verwonnert, wéi et méiglech ass, dat an Etappen ëmmer nees Detailer aus der Enquête public gemaach ginn. Notamment um Niveau vum Gemengerot, wou et u sech e huis-clos gouf. Ass dëst eng entrave à la justice?

"Ben, dat hei schuet der Gemeng ganz kloer. Hei si kriminell Akte geschitt an dat duerch zwou Persounen iwwer Joren. Mir hunn derfir gesuert, datt déi zwee Hären 'dingfest' gemaach ginn, am August zejoert goufe si suspendéiert. Bei engem Beamten ass et net einfach, deen ze licenciéieren, dat ass no Corona dunn am Juli geschitt. Lo solle mer d'Justiz hir Aarbecht maache loossen an da komme Conclusiounen."

Bis nach dëst Joer am Summer waren déi 2 beschëllegt Beamten och nach Member vum Syndicat d'Initiative, deen de Camping zu Alzeng ënnert anerem geréiert. Domat ass lo Schluss!

Marc Lies: *"De Syndicat huet sech missten nei opstellen an och kucken, dass do nees Rou erakënnt an hir Aarbecht, fir datt si en toute sérénité och nees kënne weidermaachen"*

Aus den Dokumenter, déi d'Tageblatt publizéiert, geet och ervir, datt op d'mannst ee vun den zwéi beschëllegten Ex-Beamten zouginn huet, datt béid Deckfirmen effektiv nëmmen e Konstrukt gewiescht wieren, fir sech selwer ze beräicheren. Ee vu béide Männer, dee keen Onbekannten a Konschtkreeser war, hätt selwer gesot, datt säin extravaganten, deiere Liewensstil hätt misste finanzéiert ginn, a beschreift dat mat de Wieder "c'était le risque" à prendre.

Un de Riichter ze decidéieren, wat dee Risk um penale Volet als Strof mat sech bréngt.



Le contrat de la campagne «Net ouni meng Mask» est-il entaché de favoritisme? *Source: ministère de la Santé*

Le gouvernement a-t-il péché par favoritisme ?

Interrogé sur la société en charge de la campagne publicitaire « Pas sans mon masque », le Premier ministre fait profil bas. Xavier Bettel souligne qu'il n'est pas question de communiquer sur le choix des prestataires de services.

(JFC, avec Diana Hoffmann) - Le gouvernement a-t-il attribué le contrat de la campagne publicitaire « Net ouni meng Mask » (« Pas sans mon masque ») à la même société naguère en charge de la campagne électorale du LSAP²⁵ en 2018 ? C'est ce qu'a voulu savoir le député des **Piraten Marc Goergen** dans une question parlementaire adressée à la mi-juillet au Premier ministre et à la ministre de la Santé. Plus d'un mois plus tard, **Xavier Bettel (DP)** répond ce jeudi qu'« en aucun cas, le gouvernement ne communiquera sur les prestataires de services ».

Sans apporter davantage de précisions, le Premier ministre ajoute que « l'agence de publicité en question a décroché le contrat parce que son profil répondait aux exigences requises ». Sur le point de savoir si le gouvernement peut exclure tout éventuel favoritisme dans l'attribution de ce contrat, **Paulette Lenert (LSAP) et Xavier Bettel** affirment que « pendant la crise sanitaire, il a fallu faire appel à de nombreux prestataires de services extérieurs²⁶ », et ce « à la fois concernant l'approvisionnement en matériel²⁷ et la logistique²⁸, mais aussi la communication²⁹. »

Le duo ministériel se contente de préciser que « des efforts accrus ont été faits pour privilégier les entreprises dont les activités se déroulent au Luxembourg ». Vu que cette campagne a été lancée pendant l'état de crise³⁰ (24 mars - 24 juin), il n'était alors « pas nécessaire de lancer un appel d'offres ».

Concernant le coût de l'opération, Xavier Bettel précise que « le budget total alloué à la communication gouvernementale³¹ pendant la première phase de la lutte contre covid-19 » s'élève à **1.132.263 euros**. Soit un concept qui va bien au-delà de cette seule campagne de sensibilisation au port du masque. Il englobe en effet également la distribution de matériel d'information à travers tout le pays ainsi que des annonces dans les médias et la presse.

²⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-lsap-de-retour-aux-sources-pour-lancer-sa-campagne-5b8eab34182b657ad3b924a4>

²⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/du-materiel-chinois-pour-aider-le-luxembourg-5e75e504da2cc1784e35971d>

²⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/quatre-mois-de-masques-en-stock-disponibles-5f0e9eb0da2cc1784e3619b8>

²⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-logistique-a-renforce-la-lutte-contre-le-covid-19-5ea82903da2cc1784e35c9e4>

²⁹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-transparence-n-est-pas-synonyme-de-verite-5e736fcfda2cc1784e3593ec>

³⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-etat-de-crise-prolonge-jusqu-en-juin-5e7636c3da2cc1784e3597be>

³¹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/cinq-aveux-de-paulette-lenert-5f0895edda2cc1784e3614f3>

Copie à revoir sur le financement des partis

La loi sur le financement des partis doit être réformée pour la troisième fois. Mais le Conseil d'État porte un regard critique sur les propositions pourtant unanimement soutenues par les formations politiques du pays.

(pj avec Annette Welsh) Le 19 décembre 2019, Marc Baum (Déi Lénk), Eugène Berger (DP), Alex Bodry (LSAP), Sven Clement (Pirates), Gast Gibéryen (ADR), Léon Gloden (CSV) et Josée Lorsché (Déi Gréng) soumettaient au Parlement une proposition de loi. Son thème : l'augmentation du financement public accordé aux partis³² luxembourgeois. Une union sacrée politique qui vient de voir treize oppositions formelles du Conseil d'État se lever face à elle.

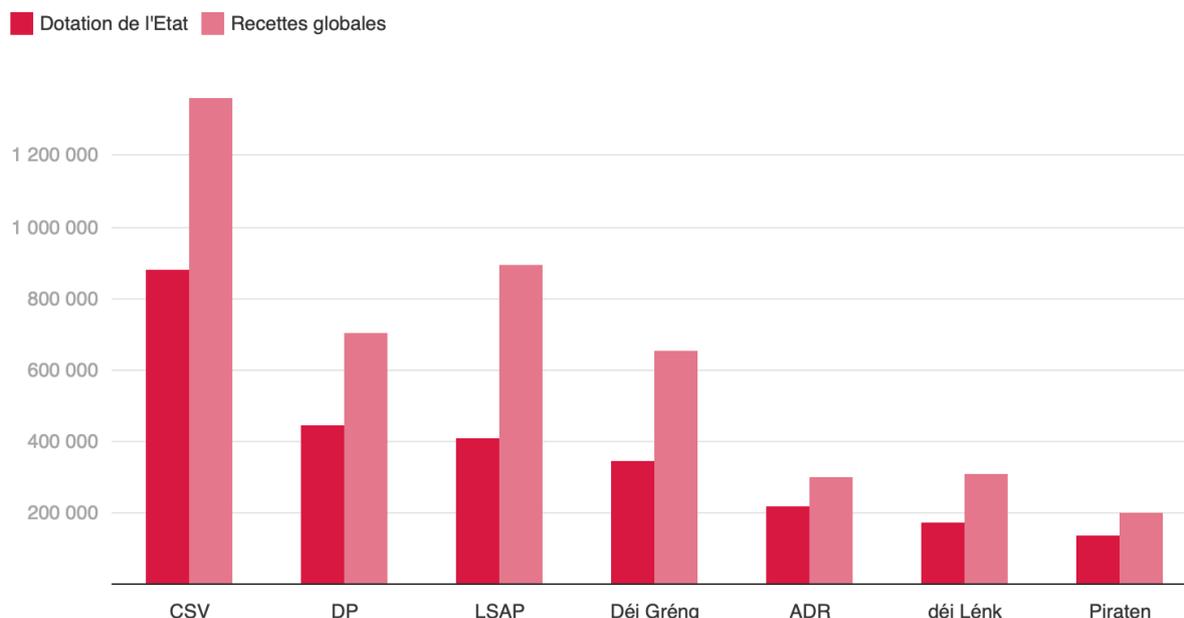
Si l'institution ne trouve rien à redire sur le fait que l'État abonde le budget des formations qui agissent au nom du pluralisme électoral, elle est bien plus prudente sur certaines formulations (créant des incertitudes juridiques) et pointe également des violations flagrantes de principes constitutionnels. Ainsi, par exemple, la haute autorité n'apprécie-t-elle pas le fait que les partis politiques se voient désormais accorder une « capacité juridique ». Celle-ci leur permettrait d'accomplir divers actes comme l'embauche de personnels ou la location ou l'achat de locaux. Difficile à imaginer alors que certaines formations sont constituées comme asbl (association sans but lucratif) et que d'autres ne disposent d'aucune forme juridique spécifique.

Le Conseil d'État demande également que des formulations telles que « les revenus ne provenant pas d'activités politiques » ou l'interdiction des « activités de nature commerciale » soient définies plus précisément. Sans cela, estiment les "sages", le calcul de la dotation de l'État³³ sera difficile à déterminer. Actuellement, le total du montant versé aux sept formations de la représentation électorale **dépasse les 2,6 millions d'euros annuels.**

Plus généralement d'ailleurs, le Conseil d'État tique sur l'augmentation de la part du financement public (de 75 à 80 % des recettes globales). La crainte : que les partis ne perdent leur ancrage dans la population en devenant trop dépendants aux fonds publics.

Financement des partis politiques

Données exprimées en euros pour l'année 2017



Graphique: wort.lu • Source: Cour des comptes

Épluchant soigneusement la proposition de loi, les conseillers d'État multiplient les oppositions de détail. Appuyant leurs avis sur de nombreux cas pratiques survenus lors de précédentes élections. Tout comme la

³² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-financement-des-partis-revu-a-la-hausse-5defccbeda2cc1784e351c38>

³³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-etat-deboursera-plus-pour-les-partis-politiques-5df7a7c0da2cc1784e3522aa>

haute autorité entend que soient précisées les conséquences pénales qui pèseraient si la déclaration (sous serment) de la totalité des dons reçus s'avérait mensongère. Les législateurs ont omis ce point dans leur texte. Et ainsi de suite, jusqu'à ce point que le Conseil qualifie « d'inconstitutionnel ». Dans la proposition, il est indiqué qu'un candidat reste passible de poursuites même si c'est son parti qui n'inscrit pas les frais dans sa comptabilité. Là encore, une révision s'impose.

La situation / Les évolutions

Actuellement, les partis politiques doivent avoir présenté des listes complètes dans quatre circonscriptions électorales et avoir obtenu au moins 2% des voix pour bénéficier de la subvention annuelle de l'État. Elle se compose d'un montant forfaitaire de 100.000 euros et d'un montant supplémentaire de 11.500 euros pour chaque point de pourcentage obtenu au-delà des 2% fatidiques. La dotation ne peut toutefois pas représenter plus de 75 % des revenus totaux du parti, ce qui signifie que les fonds propres doivent également provenir des cotisations des membres ou des contributions des élus, par exemple.

En contrepartie, le parti doit remettre au Premier ministre ses statuts, une liste de ses dirigeants, un extrait avec tous les donateurs et les comptes et bilans. Ils sont publiés au Mémorial B et le Président du Parlement en reçoit également un exemplaire, qu'il place sur le site Internet du Parlement pour une consultation gratuite. La Cour des comptes vérifie les informations fournies par les partis. En cas d'informations incorrectes, le double du montant concerné est déduit l'année suivante.

Une augmentation de 40%

À l'avenir, le montant forfaitaire annuel de 100.000 euros doit être porté à 7 500 points indiciaires - points d'indice correspondant au régime des fonctionnaires - qui s'élèvent actuellement à 143 306€. Les montants supplémentaires doivent être portés de 11.500 euros à 800 points d'indice (15 286€). Cela signifierait une augmentation de 40% et une indexation, avec l'argument que cela couvrirait principalement les frais de personnel et que les salaires seraient soumis à l'indice. Ce qui est nouveau, c'est que même un parti qui a obtenu plus de deux pour cent des voix, si l'on considère une seule circonscription, devrait recevoir un forfait annuel de 1 800 points d'indice. L'exigence d'avoir présenté des listes complètes dans les quatre circonscriptions serait supprimée à l'avenir.

Autre nouveauté : les subventions publiques ne devront pas représenter plus de 80% des recettes globales de la structure centrale d'un parti. En contrepartie, les revenus qui ne sont pas directement liés aux activités du parti seront exclus et les activités commerciales seront interdites. Si la liste des candidats d'un parti comprend des personnes qui appartiennent à un autre parti ou à une autre organisation, les mêmes exigences de financement et de comptabilité s'appliquent à eux - tout doit être rendu transparent.

La loi électorale présentée modifie également les conditions d'indemnisation des campagnes électorales. Lors des élections européennes, la barre sera abaissée de 5 à 2% des votes pour bénéficier de la mesure. Sinon, l'indemnisation ne sera plus basée sur le nombre de mandats obtenus par les députés, mais graduée en fonction du pourcentage des voix. En commençant par 5.000 euros pour 2%, jusqu'à 74.500 euros à partir de 25% des voix. Jusqu'à présent, le montant varie entre 50.000 euros pour un à quatre mandats et 200.000 euros à partir de douze mandats.

Le «Suneo Park» prêt à s'ancrer aux lacs de Weiswampach

Pile un an après le référendum qui s'était soldé par une opposition claire au projet, les travaux de construction du premier village-vacances du Luxembourg devraient démarrer au nord du pays dès septembre.

(Maurice Fick avec John Lamberty) – Le centre de loisirs et de vacances de Weiswampach et ses deux lacs artificiels de six hectares vivent un bel été touristique. Non seulement l'eau n'y est pas troublée comme au Stausee³⁴ mais « le lac n'a pas vu autant de visiteurs depuis plus de dix ans », se réjouit Serge Pütz, propriétaire de la buvette. Se pose la question de savoir si le centre de loisirs vit son dernier été dans son actuelle configuration ?

Rien n'est moins sûr. Voilà plus de deux ans que le groupe d'investisseurs belges Lamy et la commune de Weiswampach projettent de construire un village-vacances – le premier du pays³⁵ - à quelques encablures à peine des frontières belges et allemandes. Baptisé le « Parc de loisirs des lacs³⁶ de Weiswampach », le projet d'envergure comprend un **hôtel de standing**, avec restaurant et centre de wellness, un « **fun park** », un « **natura park** » pour fans d'accrobranche et de tyrolienne, et un « **cable park** » pour pratiquer ski nautique et wakeboard.

Depuis fin avril 2020, le groupe Lamy propose déjà à la vente³⁷ les chambres, duplex familiaux ou studios du complexe hôtelier qui sera géré par la société Sohowsis. Les modalités d'investissement et avantages fiscaux sont mis en avant, tout comme la plus-value immobilière de 2% par an. Mais aucun tarif.

Un an après le référendum municipal qui s'était soldé par un « non » clair³⁸ (**60,10% d'électeurs contre**), le projet de création du parc de loisirs est pourtant sur les bons rails. Avant même le scrutin, Henri Rinnen, bourgmestre de Weiswampach, avait clairement affiché que ce dernier ne serait que consultatif et qu'il ne souhaitait pas voir le projet tomber à l'eau. Il était déjà trop tard pour une volte-face. Les plans étaient déjà bien avancés et le risque d'être montré du doigt pour des coûts d'étude et de développement déjà investis, trop grand.

Après enquête du *Luxemburger Wort* il apparaît en cette fin d'été 2020 qu'« à la **mi-septembre**, les pelleuses entameront la **première phase de travaux** ». Les autorisations de l'Administration de la gestion des eaux sont en cours et celles de l'Administration de l'Environnement ne sauraient se faire attendre. Avec un bilan écologique approprié et équilibré, assure Henri Rinnen. Le permis de bâtir et la garantie d'exécution pour la première phase sont sur la table depuis un certain temps déjà.

Le bourgmestre, tout comme l'échevin Nobert Morn, restent persuadés que le projet représente une plus-value pour leurs administrés mais aussi l'attractivité touristique de la région. Forts du résultat du référendum, les opposants au projet fédérés au sein de la Biergerinitiativ Gemeng Wäiswampich³⁹ ne voient pas du tout l'affaire du même œil.

« Au lieu d'impliquer les citoyens et d'organiser un concours d'idées public, on laisse simplement le terrain à un investisseur et son projet surdimensionné pour un bail ridicule de 25.000 euros par an. Pour ce prix, d'autres personnes auraient sans nul doute montré de l'intérêt et proposé des idées », déclare Pol Holweck, président de l'initiative. Pour elle, la plus-value ne peut être dans le projet mais est constituée par l'environnement naturel du site.

Le bourgmestre rétorque à ses opposants que « la zone des lacs dispose d'un potentiel bien trop important pour qu'on y maintienne simplement un camping de plus en y investissant beaucoup d'argent ». Il est convaincu que le futur parc de loisirs sera couronné de succès. Et préconise : « Peut-être que dans quatre ou cinq ans, lorsque le projet sera mis en œuvre, nous devrions refaire un référendum. Qui sait quel résultat en sortira alors... ».

³⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-algues-bleues-condamnent-la-baignade-au-stausee-5f44bdefda2cc1784e36451c>

³⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-village-de-vacances-s-implante-au-bord-des-lacs-de-weiswampach-5b27c83dc1097cee25b8b60b>

³⁶ <https://www.lamy.be/fr/news/immobilier-luxembourg/47-lacs-weiswampach-site-ouvert-a-tous>

³⁷ <https://lamyproperty.com/fr/vos-opportunités/luxembourg>

³⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/weiswampach-s-oppose-aux-amenagements-du-lac-5d636fb2da2cc1784e34a61c>

³⁹ <https://www.facebook.com/BGWeiswampach>

«Le droit de préemption communal en danger»

Une circulaire ministérielle relative à la possibilité d'acquérir un bien en priorité provoque actuellement un tollé. Les échevins de la capitale Serge Wilmes et Laurent Mosar montent au créneau.

(DH avec Rita Ruppert) - « D'une part le ministre du Logement Henri Kox (Déi Gréng) demande aux communes **la création de davantage de logements**⁴⁰, d'autre part les projets sont ralentis par une circulaire de la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding (LSAP). C'est absolument inacceptable », s'indignent les échevins CSV de la capitale Laurent Mosar et Serge Wilmes qui évoquent ici les difficultés des communes à exercer leur droit de préemption.

Dans les faits, l'origine du trouble remonte à une décision du tribunal administratif datant du 21 janvier. Un vendeur avait alors intenté **une action contre un droit de préemption** exercé par le Fonds du Logement (FDL) et le tribunal s'était rangé à ses arguments. A la suite de cette décision, le ministère de l'Intérieur avait adressé une circulaire⁴¹ aux administrations communales.

En résumé, cette circulaire réduit à peu de chagrin le droit de préemption des communes. Une aberration selon MM. Mosar et Wilmes. « C'est une catastrophe pour la Ville de Luxembourg. Comme d'autres municipalités, elle subit **une énorme pression**⁴² **immobilière** », souligne le premier échevin Serge Wilmes, également en charge du logement.

« Le droit de préemption remonte à la loi sur le Pacte Logement de 2008. La Ville de Luxembourg a fait un usage massif de ce droit. Rien qu'au cours des deux dernières années, nous avons ainsi acquis des terrains à bâtir pour un montant total de **80 millions d'euros** », explique le premier échevin.

Mais la situation s'est avérée plus complexe par la suite, les promoteurs privés essayant de contourner le droit de préemption en introduisant **des clauses**⁴³ **dans les compromis de vente** : en usant du mécanisme de l'indivision ou en obtenant la garantie d'accéder à un ou plusieurs logements à l'issue des travaux.

« Il est clair que vendeurs et acheteurs privés émettent des clauses dans les contrats de vente qui, pour la Ville, rendent difficile l'exercice de son droit de préemption », commente Laurent Mosar. « La condition selon laquelle un acompte de plusieurs millions doit être payé lors de la signature du compromis est un exemple », précise-t-il. « D'autant plus que la législation ne donne pas la possibilité aux communes de procéder au **versement d'un acompte**. »

Problème, « la législation sur les communes ne nous donne pas la possibilité de verser un acompte », explique encore le vice-président de la commission des Finances et du Budget. D'autre part, un autre élément est venu compléter la donne : la circulaire ministérielle du 5 mars. Une innovation majeure et préoccupante pour les élus. « Jusqu'à présent, il suffisait au conseil communal de se prononcer favorablement pour l'achat d'un bien et y construire un bâtiment public ou des appartements. Maintenant, nous devons **présenter un projet** », regrette Laurent Mosar.

« Un outil essentiel pour le secteur public »

« Même si un projet de loi concernant le Pacte logement 2.0⁴⁴ est en cours d'élaboration, il est toujours intéressant de se pencher sur le Pacte logement de 2008 », déclare Serge Wilmes. « Aujourd'hui comme hier, l'offre est inférieure à la demande. N'oublions pas non plus l'énorme développement démographique. A l'époque, la Ville de Luxembourg comptait 75.000 habitants, aujourd'hui elle en est à 123.000. La loi visait à inciter les communes à construire davantage et leur donnait **les outils** pour le faire : le contrat de bail emphytéotique et le droit de préemption. Ce dernier était donc un outil essentiel pour le secteur public pour acquérir des terrains à bâtir. »

« Les promoteurs se frottent actuellement les mains parce que **les communes sont bloquées** », assure encore Laurent Mosar. « C'est politiquement insoutenable. Nous demandons donc au gouvernement de redonner aux élus la possibilité d'acheter des terrains et d'exercer leur droit de préemption. »

⁴⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/quatre-propositions-pour-repondre-au-manque-de-logement-5ee23b64da2cc1784e35f7a0>

⁴¹ <https://kleyrgrasso.com/newsletter/exercice-du-droit-de-preemption-loi-pacte-logement/>

⁴² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fonds-du-logement-croule-sous-les-demandes-5e205839da2cc1784e354218>

⁴³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-pacte-logement-en-pleine-construction-5df0ecb6da2cc1784e351d19>

⁴⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-communes-batissent-l-etat-soutient-5f22e05bda2cc1784e362c34>